



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 30 mars 2017 — N° 241

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de féliciter les joueurs de l'Association du hockey mineur Delta pour leur performance aux Championnats régionaux Laval.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. William Lessard Morin, récipiendaire de la Mention d'honneur de L'Association québécoise de pédagogie collégiale.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Madeleine Bélanger pour son engagement dans la communauté.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 225^e anniversaire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alonzo Proulx pour son engagement dans la communauté.

30 mars 2017

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Troupe de théâtre RousScène.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Service des loisirs Sainte-Colette.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Laval Morin pour son engagement dans sa communauté.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'Association du Jeune Barreau de l'Outaouais.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Groupe PART.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

30 mars 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 131 Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 131.

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires supplémentaires 2016-2017 et 2017-2018 du Comité de la rémunération des juges.

(Dépôt n° 3104-20170330)

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le plan d'utilisation des fichiers de renseignements des organismes publics de Revenu Québec – Mise à jour de mars 2017, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 3105-20170330)

30 mars 2017

M. Fortin, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2016-2018 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Dépôt n° 3106-20170330)

Dépôts de rapports de commissions

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 21, 22, 23, 28 et 29 mars 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

(Dépôt n° 3107-20170330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant l'implication de M. Marc-Yvan Côté dans la course à la chefferie du Parti libéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 mars 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), Mme Samson (Iberville), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue la mémoire de M. Benoît Girard et de Mme Janine Sutto, deux grands acteurs qui ont marqué profondément le paysage culturel québécois et dont les personnages ont touché les Québécoises et les Québécois pendant des décennies;

QU'elle souligne leur apport indispensable au développement de la culture québécoise;

QU'enfin les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence en leur mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Rochon (Richelieu), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les permis de recherche d'hydrocarbures auxquels a renoncé l'entreprise Junex; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le projet du Réseau électrique métropolitain (REM); cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 mars 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du mercredi 16 août 2017, sur le rapport quinquennal 2016 intitulé *Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, déposé à l'Assemblée nationale le 29 septembre 2016 par la ministre de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Service des commissions au plus tard le 1^{er} juin 2017;

QUE la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

30 mars 2017

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions; puis afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 7 avril 2017, M. Lelièvre (Gaspé) s'adressera à M. Proulx, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine délaissées par le gouvernement libéral ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population et augmenté le fardeau fiscal des Québécois depuis trois ans et pour un budget proposant un réinvestissement partiel dans les services et un remboursement incomplet aux Québécois.

30 mars 2017

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, M. Bonnardel (Granby) retire certains propos non parlementaires.

À la fin de son intervention, M. Bonnardel (Granby) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir alourdi considérablement le fardeau fiscal des familles québécoises depuis le début de son mandat.

À 12 h 42, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 12 h 47.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat : 6 heures 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget; 3 heures 47 minutes et 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant les commentaires du porte-parole le 28 mars 2017 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 2 heures 37 minutes et 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant les commentaires du porte-parole le 28 mars 2017 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 20 minutes sont allouées conjointement aux députés de Mercier et de Sainte-Marie–Saint-Jacques; et 10 minutes chacun sont allouées aux députés de Groulx et de Vachon. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

30 mars 2017

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau) et M. Bonnardel (Granby), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour son budget 2017-2018 qui tarde à amorcer sérieusement la transition énergétique et écologique, privilégie le projet du Réseau électrique métropolitain au détriment des réels besoins en matière de transport collectif et met en péril l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2020 et 2030.

À 13 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

30 mars 2017

À la fin de son intervention, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population depuis trois ans tout en continuant à donner des centaines de millions de dollars aux médecins.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Bérubé (Matane-Matapédia) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population depuis trois ans en prétextant un déficit inventé de 7 milliards de dollars.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Bérubé (Matane-Matapédia), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Ouellet (René-Lévesque) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir donné les moyens nécessaires dans son budget 2017-2018 aux régions ressources afin qu'elles puissent améliorer leur développement économique et social sur l'ensemble de leurs territoires.

30 mars 2017

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Ouellet (René-Lévesque), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Turcotte (Saint-Jean) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir rehaussé de façon significative dans son budget 2017-2018 le financement des organismes d'action communautaire autonome.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Turcotte (Saint-Jean), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, M. Villeneuve (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À la fin de son intervention, M. Villeneuve (Berthier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir effectué des coupures injustifiées pendant trois ans notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation qui auront des conséquences graves, malheureuses et irréversibles pour nos enfants, les aînés et les plus vulnérables de notre société. Et qu'elle blâme également le gouvernement libéral d'avoir évacué le caractère humanitaire dans le choix de ses actions.

30 mars 2017

À 18 h 01, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 avril 2017, à 13 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON